



UN RESEAU SCOLAIRE UNIQUE ET PUBLIC

Les 14 associations d'enseignants, de directeurs d'écoles, de pouvoirs organisateurs, de parents et de sympathisants de l'école publique, fédérées au sein du CEDEP ¹, proposent une réflexion commune et des recommandations sur l'amélioration globale de notre enseignement obligatoire actuel.

Fruit d'un travail collectif, elles constituent un ensemble cohérent qui seul pourra permettre, pour le CEDEP, d'atteindre réellement les objectifs éducatifs qu'un service public d'enseignement doit se fixer pour tous les élèves.²

Le CEDEP est parti de plusieurs constats :

- le taux moyen de redoublement d'élèves est anormalement élevé malgré toutes les mesures décidées depuis une vingtaine d'années,
- notre système scolaire est parmi les plus inégalitaires, il transforme les inégalités sociales en inégalités scolaires,
- le bien-être des enfants n'est pas garanti, l'école n'a pas évolué, elle est censée enseigner la démocratie, mais elle ne la vit pas,
- la concurrence entre écoles et réseaux, loin de contribuer à élever le niveau de notre enseignement, aboutit au contraire au cloisonnement et à la dispersion des moyens disponibles, tout en concentrant dans les mêmes écoles les élèves en difficultés,
- et par ailleurs, toutes les enquêtes internationales le confirment, le niveau moyen des élèves de tous les réseaux d'enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles reste anormalement bas.

Les Gouvernements successifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont identifié à juste titre une série de problèmes à résoudre, et notre système éducatif vit le début d'une réforme visant à améliorer la réussite scolaire, mais elle s'est interdit de remettre en question l'existence de réseaux d'enseignement concurrents, alors que c'est d'une véritable mutation dont notre système éducatif a besoin, tant au niveau de l'organisation que des mentalités, des pratiques pédagogiques et de la formation initiale et continuée des enseignants, afin de le rendre effectivement plus égalitaire et plus performant.

¹ Le CEDEP est constitué de 14 associations : Association des Administrateurs de l'Enseignement Officiel (AAEO), Association des Directeurs de l'Enseignement Officiel (ADEO), Association des Enseignants socialistes de la Communauté française de Belgique (AESF), Association des Philosophes de Liège (APHIL), Association des Professeurs issus de l'ULB (A.Pr.Br.), Centrale générale des Services publics (CGSP-Enseignement), Centre d'Action laïque (CAL), Centre d'Etudes Charles Rogier (CECR), Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education active (CEMEA), Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS), Fédération des Amis de la Morale laïque (FAML), Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO), Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente (LEEP), Syndicat libre de la Fonction publique (SLFP-Enseignement). Le CEDEP prend ses décisions à l'unanimité.

² "Réflexions et recommandations en vue d'un système éducatif plus performant pour tous les enfants (01-2016)" Téléchargeable sur le site www.cedep.be / Documents / Système scolaire.

Les méthodes pédagogiques doivent être profondément transformées pour remédier efficacement aux difficultés d'apprentissage des élèves, éviter les redoublements tout en renforçant le rôle de socialisation de l'école.

Il s'agit notamment

- de remplacer l'esprit de compétition et de sélection par un esprit de coopération entre élèves, enseignants et écoles, où chacun est acteur de son apprentissage,
- de fournir à tous les enseignants les outils de perfectionnement professionnel leur permettant de réussir à élever tous les enfants au maximum de leurs potentialités au terme de leur scolarité obligatoire et de tendre vers la suppression du redoublement,
- et de leur confier ensuite le choix concerté des pratiques et méthodes pédagogiques les plus appropriées pour que tous atteignent les niveaux de compétences requis.

L'organisation concrète de cette coopération ne peut se faire en ordre dispersé : elle nécessite une vision claire des objectifs à atteindre et la collaboration de tous les acteurs pour y parvenir.

La mise en commun des ressources humaines et matérielles dans le cadre d'un système éducatif d'écoles autonomes regroupant tous les réseaux (les réseaux subventionnés et le réseau organisé) et basé sur le principe de neutralité, permettrait de se donner les moyens nécessaires pour répondre concrètement aux problèmes inventoriés.

Un objectif primordial du projet du CEDEP est donc que tout l'enseignement financé par l'argent public soit rassemblé sous contrôle public, et non pas divisé en réseaux concurrents.

La réforme globale que le CEDEP appelle de ses vœux nécessite un travail préalable de préparation, d'appui et de formation des enseignants, de réorganisation du système éducatif, une transformation progressive des réseaux et un travail de longue haleine dans toutes les écoles qu'il faudra commencer aussi tôt que possible, dans un maximum d'écoles volontaires, afin d'expérimenter et d'évaluer en vue de généraliser.

Pour réussir, elle doit être construite sur le long terme, mobiliser toutes les énergies et les bonnes volontés disponibles, et être conduite dans la continuité, sur la base d'un accord politique stable résultant d'un large débat démocratique, au sein non seulement des milieux politiques de la FWB et du monde de l'éducation, mais aussi de la société tout entière.

Du point de vue institutionnel, la réforme devra donc répondre aux conditions suivantes :

- 1. Le réseau unique public est fondé sur un engagement aux principes de la démocratie et de la neutralité qui positionne la personne humaine au centre des préoccupations de notre enseignement.**
- 2. Seul l'enseignement unique et public, respectueux des convictions de tous, est financé par les pouvoirs publics.**
- 3. Le financement du réseau unique et public est exclusivement public.**

Au seuil de la nouvelle législature, le CEDEP appelle le nouveau gouvernement à engager cette réforme du système éducatif dans toute sa globalité, et il se tient à sa disposition pour l'y aider.

Le 21 juin 2019.